

DEC n° 001/2023

Pastell : 1.4 AUTRES CONTRATS

DECISION

Objet : CONTRAT DEGRAISSAGE DU SYSTEME D EXTRACTION - Restaurant scolaire

HYGIENE PRO SERVICES – 16, rue du petit Train – 62250 MARQUISE – 01/01/2022 au 31/12/2024.

- Vu le Code des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment l'article L 2122-22
- Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 17 Septembre 2020 portant délégation au maire en vertu de l'article 2122-22 du CGCT,
- Vu la proposition de renouvellement de contrat par la société HPS,
- Considérant que l'article GC18 du code ERP précise qu'un nettoyage annuel des systèmes d'extraction doit être effectué,
- Le Maire soussigné,

DECIDE :

ARTICLE 1 : est signé avec la Société HPS HYGIENE PRO SERVICES - 16, rue du petit Train – 62250 MARQUISE :

Objet : contrat d'entretien du système d'extraction (hottes, filtres à graisse, tourelles d'extraction, conduits) des cuisines du restaurant scolaire, conformément à la législation sur les ERP (article GC18 du code ERP).

Durée du contrat : 3 ans à compter du 01/01/2022 au 31/12/2024

Date de signature du contrat : le **03 janvier 2023**

Montant du contrat : 550,00€ HT pour 1 intervention/an.

Conditions de révisions : pas de révision de prix.

ARTICLE 2 : La présente décision sera inscrite au registre des délibérations de la Commune.

A Wormhout le 03 janvier 2023

Le Maire,

Frédéric DEVOS



Acte rendu exécutoire par
Transmission en Sous-Préfecture le : 03/01/2023
Publication ou notification le : 03/01/2023

Le Maire,
Frédéric DEVOS

